



PROGRAMME FORMATION Continue

DPE En milieu professionnel Tutorat

Formation à réaliser par tout diagnostiqueur certifié DPE (Avec ou sans mention)
dans les 12 mois suivants l'obtention de sa certification Initiale DPE...

Prérequis

- Être détenteur d'une certification du domaine DPE (avec ou sans mention)
- Avoir un logiciel de DPE (validé par le ministère)
- Justifier d'une RC Professionnelle à jour de ses cotisations

Objectifs

- Valider sa méthodologie et sa pratique terrain,
- Se préparer, pour appréhender au mieux son premier « Contrôle sur Ouvrage » DPE
- **Obtenir une attestation de formation continue « DPE en milieu professionnel – tutorat »**, pour répondre à ses obligations réglementaires de suivi de formation continue, conformément au paragraphe 2.4.1 « Formation continue en milieu professionnel-tutorat » de l'annexe I de l'arrêté du 20 Juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du DPE...

Durée

De 3 à 8 heures

Varie en fonction des 2 missions sélectionnées par le diagnostiqueur

Délai d'accès

Voir page 2 ↓

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation Terrain en PRESENTIEL

Modalités d'évaluation

Bilan circonstancié des missions réalisées par le diagnostiqueur (bilan rédigé par le formateur tuteur).

Documents délivrés : Attestation de formation stipulant dates de suivi de la formation, accompagnée du Bilan circonstancié dûment renseigné par le formateur/tuteur d'EBTP conformément à l'annexe I de l'arrêté du 20 Juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du DPE...

Méthodes mobilisées

Moyens matériels – Le diagnostiqueur stagiaire en activité, doit être en possession de l'ensemble du matériel inhérent à la réalisation de Diagnostic de Performance Energétique le jour de la formation

Moyens humains – Formateur/tuteur certifié et expérimenté, disposant d'à minima 5 ans d'expérience en tant que diagnostiqueur dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.

Documentation – Bilan circonstancié remis à l'issue de la formation (par mail, format pdf)

Une **formation « en milieu professionnel DPE »** est une **formation Terrain** qui se déroule sur **2 missions DPE réelles et complètes**, accompagné sur place par un formateur/tuteur.

Le diagnostiqueur est chargé d'identifier ses 2 missions DPE.

S'il est certifié **Avec Mention**, une de ses missions devra porter sur le domaine de la mention *(un tertiaire, un immeuble, un appartement issu de l'immeuble...)*

... Modalités & Délai d'accès

La durée de cette formation est à définir en fonction de la nature des bâtiments, qui feront l'objet des **missions DPE sélectionnées par le diagnostiqueur.**

EBTP Formation déterminera avec son Diagnostiqueur stagiaire si les deux missions qu'il envisage peuvent être réalisées sur **une demi-journée** (matin ou après-midi) **ou** s'il est nécessaire de prévoir **une journée entière** (entre 9h00 et 18h00)

EBTP vous conseille de **convenir/réserver une date 1 mois en avance**, cela **permettra à l'ensemble des intervenants* d'organiser convenablement la formation.**
 (* l'organisme de formation **EBTP**, le **formateur/tuteur** d'EBTP, le **Diagnostiqueur** et ses **clients...**)

NOTA ! La formation doit être réalisée durant la journée convenue avec EBTP. A l'issue de cette journée(ou demi-journée), si le diagnostiqueur n'a pu réaliser qu'une seule mission (sur les 2 attendues), un devis complémentaire sera alors établi et une nouvelle date programmée pour finaliser la 2^{ème} mission DPE !!

CONTENU TYPE D'UNE FORMATION DPE « MILIEU PROFESSIONNEL » :

– **Arrivé sur site** : Réunion d'ouverture et présentation du déroulement de la formation par le formateur/tuteur. Présentation des missions par le diagnostiqueur (= comment la visite a été préparée : ODM, formulaire de consentement, documents demandés au commanditaire...).

– Première mission :

Le formateur-tuteur observe, conseille, partage son expérience de terrain, répond aux questionnements de son stagiaire. Il formule des remarques constructives au diagnostiqueur quant à ses bonnes ou mauvaises pratiques observées au cours de la mission.

Une « mission DPE réelle et complète » se doit, dans le cadre de cette formation, de commencer par la visite du logement et se terminer par l'envoi du rapport DPE à l'ADEME.

– Deuxième mission :

... *identique au déroulé de la première mission ci-dessus*

– Fin de formation & Bilan circonstancié :

Le diagnostiqueur envoie ses deux rapports DPE à EBTP, au format PDF, par e-mail.

Le formateur-tuteur rédige le bilan circonstancié (« grilles de contrôle », observations...) relatif aux deux missions DPE observées.



Conformément à l'arrêté du 20 Juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formations.